

# AVIS au public

## Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Vu la demande introduite par la S.a. Luxcontrol, au nom et pour compte de la S.a. C.I.P. Luxembourg, en vue de l'obtention d'une autorisation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1993 relative aux établissements classés pour la

**Construction et l'exploitation d'un immeuble administratif sur une parcelle sise coin route d'Esch- rue de Gasperich**

• Informe les habitants qui, soit, dans leur intérêt, soit, dans un intérêt général de sûreté et de salubrité publique, auraient des observations à formuler concernant l'établissement ci-dessus.

- qu'ils sont invités à en faire la déclaration par écrit au délégué du bourgmestre en matière d'établissements classés, 3, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg pendant quinze jours complets à compter à partir du 2 février 2011.
- qu'une audition, lors de laquelle seront entendues toutes les personnes intéressées qui se présenteront, aura lieu le 21 février 2011 à 17:00 heures à l'hôtel de ville place Guillaume II, Luxembourg.

La demande et les plans s'y rattachant, sont déposés, pour consultation, au secrétariat général de la Ville de Luxembourg, place Guillaume II.

Luxembourg, le 20 janvier 2011

Le Collège des Bourgmestre et Echevins